

de 23c. au Manitoba, 28c. dans l'Ouest ontarien, 32c. dans le Nord ontarien, et 33c. dans le centre et l'est de l'Ontario, de Whitby à Montréal. Tels sont les prix de vente du gaz au Canada.*

Maintenant, de quel facteur de charge mon honorable ami voudrait-il parler? Je peux lui donner les taux. Il était en train de nous faire une belle salade de facteurs de charge, mais s'il veut comparer les taux dans les mêmes termes et conditions, je puis lui donner les taux établis d'après n'importe quel facteur de charge qu'il pourra désigner pour un endroit quelconque.

L'hon. M. Pearson: Il ne sait même pas de quoi vous parlez.

Le très hon. M. Howe: Il ne sait pas ce qu'est un facteur de charge. Je regrette que l'opposition, qui a étudié la question si à fond, semble croire l'honorable député de Prince-Albert car elle applaudissait à ses chiffres comme s'ils étaient exacts, alors qu'un membre du parti conservateur s'est donné la peine de consigner des chiffres exacts au hansom il y a plusieurs jours au milieu d'un silence de mort de la part de ses collègues et sans la moindre approbation.

Je crois que cela répond aux questions posées. J'ai déjà dit ce qui en est du contrat de la *Northern Natural*. La *Trans-Canada* avait un contrat avec elle, qui comportait un prix de 29c. La *Northern Natural* s'est adressée à la Commission fédérale de l'énergie. Ses clients ont soulevé une si vive opposition que sa demande a été mise de côté et, comme le contrat dépendait de l'approbation dans un délai fixé, il est devenu caduc à l'expiration du délai. Plus tard, on a tenté de reprendre les négociations. On me dit que M. Merriam est allé à Calgary et a tâché d'en venir à une nouvelle entente au sujet des taux, mais cela a été complètement impossible. M. Merriam n'était pas disposé à faire une offre ferme à ce moment-là. Par la suite un contrat est intervenu avec la *Tennessee Gas Transmission Company* et ce n'est que quelques mois après cela que M. Gardiner Symonds a acquis une participation dans la *Trans-Canada* et est devenu membre du conseil d'administration.

Le ministre des Finances a dit que je devrais dire en quoi consiste le facteur de charge. S'il me faut remonter si loin, c'est bien peine perdue; mais je suis convaincu que le député de Prince-Albert ne sait pas ce qu'est un facteur de charge.

L'hon. M. Rowe: Dites cela au ministre des Finances.

M. Diefenbaker: Dites-nous aussi en quoi consiste un facteur de charge de 75 p. 100.

L'hon. M. Rowe: Il voudrait le comprendre. Le premier ministre ne semble pas le comprendre. Dites-le au ministre des Finances.

M. Fulton: Avez-vous recours à la même règle pour obtenir l'assentiment de la Chambre des communes?

Le très hon. M. Howe: Ménagez-vous, au cas où vous chercheriez de nouveau à vous attirer des sanctions de la part de l'Orateur.

Une voix: Est-ce une menace?

M. Fulton: Est-ce une menace?

Le très hon. M. Howe: Vous avez tenté de le faire sans succès. Mon honorable ami veut-il me poser quelques questions?

M. Coldwell: N'allez-vous pas nous dire ce qu'on entend par facteur de charge? Francement, je l'ignore.

Le très hon. M. Howe: Une livraison de gaz suivant un facteur de charge de 100 p. 100 suppose que si 100,000 pieds cubes de gaz sont achetés tous les jours au facteur de charge de 100 p. 100 l'utilisateur doit payer les 100,000 pieds cubes prévus chaque jour, qu'il les utilise ou non. Il n'est pas facile, à moins qu'il s'agisse d'un vaste réseau de distribution, d'acheter du gaz au facteur de charge de 100 p. 100. Le contrat de la *Tennessee Transmission* prévoit une livraison de gaz au facteur de charge de 95 p. 100 et, si j'ai bonne mémoire, le contrat de la ville de Winnipeg prévoit une livraison de gaz au facteur de charge de 30 p. 100.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Soixante pour cent.

L'hon. M. Rowe: Le ministre me permet-il une question?

Le très hon. M. Howe: Winnipeg achète au facteur de charge de 50 p. 100 d'abord et ensuite 60 p. 100.

L'hon. M. Rowe: J'aimerais poser une question au ministre. Il est certes bien entendu que si la charge est de 100 p. 100, ce serait moins élevé. Pourrait-il nous donner le coût moyen, le prix moyen pour l'ensemble?

Le très hon. M. Howe: La moyenne de quoi?

L'hon. M. Rowe: Le tarif moyen.

Le très hon. M. Howe: A qui, à la société de distribution?

L'hon. M. Rowe: Oui.

Le très hon. M. Howe: Si vous voulez, le prix moyen fait à la *Union Gas Company*.

M. Diefenbaker: Le prix moyen sur tout le trajet, tel qu'établi par votre propre société favorite.

* Voir les chiffres révisés à la page 4637, 2^e col.